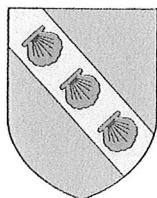


DÉPARTEMENT de L'OISE
ARRONDISSEMENT de BEAUVAIS
CANTON de CHAUMONT-EN-VEXIN

MAIRIE
DE
MONTAGNY-EN-VEXIN

60240



Téléphone : 03.44.49.92.18
Télécoie : 03.44.49.00.34
mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2021-003

Le Maire de la commune de Montagny-en-Vexin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route

;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules sur la place de la mairie en raison des difficultés de circulation du bus scolaire

Considérant la difficulté d'accès des véhicules municipaux, de livraison et des véhicules des usagers de la mairie et de l'Agence postale communale à l'intérieur de la cour de la mairie,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sur la Place de la mairie est interdit.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. le Commandant de gendarmerie de Chaumont-en-Vexin

- Aux riverains

Fait à Montagny-en-Vexin, le 19 Janvier 2021

Loïc TAILLEBREST, Maire